

# La qualification/évaluation des arbitres de club

Formation organisée par la CRA Alsace.

Cette formation/évaluation dans le Haut Rhin s'est déroulée le 21 mars 2009 sur la base de BN3F.

5 futurs arbitres de club, tous membres de BN3F, étaient présents.

L'intervenant était Théo Wendling.

Ordre du jour :

*Arbitre de club - définition - formation - évaluation - responsabilités*

*Le livre des règles de course (généralités et règles basiques)*

*RIR (règles d'introduction à la régates)*

*Avis de course - type FFVoile 2009-2012*

*Instructions de course - type FFVoile 2009-2012*

*Les inscriptions, l'identification du voilier*

*La conduite des courses*

*Que faire des résultats ?*

*Qui peut réclamer et comment*

*Réclamation par l'arbitre (fiche type FFVoile)*

*Formulaire de réclamation (formulaire type FFVoile)*

*Annexe M (conduite d'une instruction)*

*Evaluation écrite Arbitre de club*

*Correction de l'évaluation*

Les candidats ont réussi leur évaluation théorique écrite.

La qualification se fera après une évaluation sur l'animation d'au moins 2 courses lors d'une régates de son club, pour laquelle le candidat a élaboré l'avis de course et les instructions de course en collaboration avec l'organisateur, et édité les résultats.